



« Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais »

Lettre de l'association n°25, novembre 2021

En 1844 A. de Caumont demande à Victor Petit, dessinateur et lithographe réputé, un dessin « idéalisé » de la chapelle. Le voici. Pourrons-nous nous en approcher ?



Cher(e)s ami(e)s et membres de l'association,

A la suite de la réunion du 12 mai dernier j'étais assez pessimiste sur les chances de voir le chantier de restauration des décors de la chapelle débuter en 2022. Depuis, la situation a évolué ; on vous en parle dans cette lettre. Lors d'une nouvelle réunion tenue le 24 novembre dernier, il fut dit par tous les participants, « 2022 la nef et 2023 le chœur ! ». Voilà qui est de bon augure ! Cela va nous amener à modifier nos projets pour l'été prochain.

Dans ma dernière lettre, je souhaitai que le prix Nobel de médecine soit attribué à Katalin Kariko qui a tant fait pour la mise au point du vaccin anti-Covid. Il fut en fait attribué à deux chercheurs pour la découverte des capteurs placés sur les neurones pour commander nos sensations de température pression etc. Dommage, car encore maintenant nous aurons besoin de ses travaux face aux nouvelles formes du virus venues en particulier d'Afrique du sud. Le comité se décidera peut-être l'an prochain...

*J E Devos
Président de l'association*

Association Loi 1901

Siège social : c/o Jacques Devos Ferme de Bonneval Saint-Crespin 14270 Mézidon Vallée d'Auge

Adresse administrative : 27 rue Merlin de Thionville 92150 Suresnes

<http://chapellesainteMarieauxanglais.fr> Courriel : ccsma@orange.fr Tel : 06 14 92 32 62

RESTAURATION DES DECORS DE LA CHAPELLE

Dans notre dernière lettre, nous avons rendu compte de la réunion du 12 mai concernant cette restauration. Monsieur Maffre, maître d'œuvre de ces travaux, y avait demandé que des orthophotos soient prises. Pour ne pas perdre le temps de l'attente du prochain conseil municipal, nous avons proposé que l'association en prenne le coût. Mal nous en a pris car le photographe n'a commencé son travail que le 18 juin et ce n'est que fin juillet qu'une série de photos fut acceptée par Monsieur Maffre. A la fin du mois d'octobre, celui-ci a transmis un document volumineux constituant l'avant-projet simplifié ou APS. Celui-ci comportant une évaluation des coûts envisagés pour chaque corps de métier, il ne sera pas diffusé car cela apporterait un biais dans la présentation de l'appel d'offres que nous allons soumettre à ces différents corps.

A la suite de ce document Monsieur Aubey, maire de Mézidon Vallée d'Auge, a souhaité la tenue d'une réunion des différentes parties tant techniques que financières car la somme envisagée est très importante : en tout, disons autour de 650 000 € HT. Ceci est bien sûr très supérieur à la somme qu'avait annoncée Madame Bonnat dans son diagnostic, mais elle ne considérait que les coûts de restauration des peintures alors que l'APS calcule les coûts des installations de chantier, du travail des maçons, du vitrailliste, des spécialistes en éclairage.

Le 24 novembre dernier, nous avons fait la connaissance de Madame Labatut qui remplace Madame Naoumenko auprès de la DRAC pour les décors. Elle est venue avec Monsieur Tiercelin et ceux-ci ont confirmé l'accord de la DRAC pour subventionner les travaux proposés par Monsieur Maffre à hauteur de 40 %. La commune était représentée par Monsieur Aubey et le nouveau directeur des services techniques, Monsieur Recham ; ceux-ci ont annoncé une participation du département à hauteur de 20 %. Les 40 % restants pourront être apportés par le mécénat que nous allons solliciter, par nos avoirs auprès de la Fondation du Patrimoine et la commune pourrait compléter ce financement si nécessaire.

L'autorisation de travaux sur monument historique devrait être obtenue beaucoup plus rapidement que prévu : l'accord de la DRAC jouant un rôle très positif, nous devrions l'avoir d'ici deux à trois mois. Monsieur Maffre doit préparer les dossiers destinés aux entreprises soumissionnaires. Un début des travaux à l'été 2022 est donc maintenant réaliste.

La restauration sera divisée en deux tranches : une tranche ferme, la restauration de la nef et une tranche conditionnelle celle du chœur ; son exécution dépendra de l'obtention des financements nécessaires. Les évaluations donnent un coût à peu près identique pour chaque tranche. La durée de chacune est d'environ un an, un accord sur certaines options pouvant augmenter ces délais.

CONSEQUENCES SUR LES ANIMATIONS DE L'ETE

Considérant que cette programmation a de bonnes chances de se réaliser, nous ne pouvons pas nous engager sur des animations cet été ni d'ailleurs sur celles de 2023 si les deux tranches sont réalisées.

En particulier l'exposition « Alexandre E. Choron, esprit universel normand » qui fut évoquée et acceptée lors de notre dernière assemblée générale doit donc être reportée ... peut-être pour l'inauguration de la « nouvelle » chapelle !

Par contre ceux qui auraient des informations ou documents sur A. Choron ou souhaiteraient participer à l'élaboration de cette exposition, ils seront les bienvenus.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'OCTOBRE DERNIER

Lors de cette assemblée, des modifications des statuts de l'association ont été présentées, discutées et acceptées à l'unanimité des participants. Vous n'entendrez donc plus parler de « comité » mais de « conseil d'administration », cela fait plus sérieux ! Ces statuts peuvent être consultés sur notre site : « ccsma.free.fr » Rubrique: Aider à la conserver- Les documents de l'association.

Si ce n'est déjà fait, pensez à envoyer votre cotisation pour 2021/2022. Elle reste fixée à 10 € pour que son montant ne gêne pas les finances de certains mais nous en avons besoin pour le fonctionnement de l'association.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et que les vaccins vous protègent du Covid !

*Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison ;
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.*

Guy de Maupassant, Hiver